

marquer un rapport entre deux idées, s'il exprime un sentiment, une réflexion relative, pourquoi voulez-vous le forcer à changer sa pensée en une maxime générale, en un jugement absolu? « Dieu vit que son ouvrage *était* bon, » indique l'approbation donnée au moment même; c'est une réflexion qui marque le rapport entre le jugement et la qualité énoncée. Si l'on substitue le présent *est*, on change entièrement le sens, puisqu'on affirme la qualité immuable de l'œuvre au lieu d'affirmer le rapport actuel avec le jugement de son auteur. Quand Voltaire dit: « J'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé, » il n'a nullement l'intention d'énoncer une vérité incontestable; mais il explique un sentiment, il donne la raison d'un jugement de son esprit, il marque un rapport entre deux idées, et alors la concordance des temps était nécessaire. Ainsi donc la règle de Domergue est applicable toutes les fois qu'on *veut* ou qu'on *doit* énoncer une qualité permanente, immuable. Mais quand il ne s'agit que d'une réflexion ou d'un rapport, il est loisible alors de mettre le verbe à un temps passé. A. L.

## § II.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF  
AVEC CEUX DE L'INDICATIF.

Le présent au subjonctif correspond :

au présent au futur absolu au futur passé	} de l'indicatif,	Je veux	} que tu viennes.
		Je voudrai	
		Quand j'aurai voulu	

L'imparfait du subjonctif correspond :

à l'imparfait aux deux préterits au plus-que-parfait et aux deux conditionnels	} de l'indicatif,	Je voulais	} que tu vinsses.
		je voulus, j'ai voulu	
		J'avais voulu	
		Je voudrais	

Le parfait du subjonctif correspond :

au présent au préterit indéfini au futur absolu au futur passé	} de l'indicatif,	Je veux	} que tu aies écrit.
		J'ai voulu	
		Je voudrai	
		Quand j'aurai voulu	

Le plus-que-parfait du subjonctif correspond :

à l'imparfait aux préterits au plus-que-parfait et aux deux conditionnels	} de l'indicatif,	Je voulais	} que tu eusses écrit que tu fusses venu.
		Je voulus, j'ai voulu	
		Quand j'eus voulu	
		J'avais voulu	
		Je voudrais	

(Lévizac, tome II, page 119.)

REMARQUE. — Il est aisé de voir que le présent et le préterit du

subjonctif correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du préterit indéfini seulement, qui correspond avec le parfait du subjonctif et non avec le présent, et que l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel.

D'après cela, qu'est-ce donc qui doit déterminer le choix à faire entre le présent et le préterit, l'imparfait et le plus-que-parfait? L'idée seule que l'on a en vue peut déterminer ce choix. Deux règles éclairciront ce point.

I<sup>re</sup> RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur de l'indicatif, on met au présent du subjonctif celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un présent ou un futur, par rapport au premier verbe; mais on le met au préterit du subjonctif si l'on veut exprimer un passé, toujours par rapport au premier verbe: « Il faut que celui qui parle *se mette* à la portée de ceux qui l'écoutent, et que celui qui écrit *ait* dessein de se faire comprendre de ceux qui lisent ses ouvrages. » — « Il faudra qu'ils *se rendent* à la force de la vérité, *quand* ils auront permis qu'elle paraisse dans tout son jour. » — « Il suffit qu'un habile homme n'ait rien négligé pour faire réussir une entreprise: le mauvais succès ne doit pas diminuer son mérite. » — « Je douterai toujours que vous ayez fait tous vos efforts. »

(Restant, page 332. — Wailly, page 273. — Lévizac, page 113.)

EXCEPTION. — Quoique le premier verbe soit au présent, on peut mettre le second à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif quand il y a dans la phrase une expression conditionnelle: « On peut dire que les vices nous attendent dans le cours de la vie, comme des hôtes chez qui il faut successivement loger; et je doute que l'expérience nous les *fît* éviter, s'il nous *était* permis de faire deux fois le même chemin. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « Je ne pense pas que cette affaire *eût réussi* sans votre intervention. »

(Wailly et les mêmes autorités.)

II<sup>e</sup> RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, à l'un des préterits, au plus-que-parfait ou à l'un des conditionnels, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'imparfait du subjonctif si l'on veut exprimer un présent ou un futur, par rapport au premier verbe; mais on doit le mettre au plus-que-parfait si l'on veut exprimer un passé, toujours par rapport au premier verbe. — « Trajan avait pour maxime qu'il *fallait* que ses concitoyens le *trouvassent* tel qu'il eût voulu trouver l'empereur



« s'il eût été simple citoyen. » (BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*, an. de J.-C. 98.) — « Les Romains ne *voulaient* point de batailles « hasardées mal à propos, ni de victoires qui *coûtassent* trop de « sang. » (Le même, page 463.) — « Dieu *a permis* que des irrup- « tions de barbares *renversassent* l'empire romain, qui s'était agrandi « par toutes sortes d'injustices. » (Le même.) — « Guillaume III « *laissa* la réputation d'un grand politique, quoiqu'il *n'eût* point été « populaire, et d'un général à craindre, quoiqu'il *eût* perdu beaucoup « de batailles. » (VOLTAIRE.) — « Sparte *était* sobre avant que *So- « crate eût* loué la sobriété; avant qu'il *eût* loué la vertu, la Grèce « abondait en hommes vertueux. » (J.-J. ROUSSEAU.) — « Tous les « gouvernements *étaient* vicieux avant que la suite des siècles, et en « particulier le christianisme, *eussent adouci* et perfectionné l'esprit « humain. » (L'abbé TERRASSON.)

REMARQUE. — Au lieu de faire usage de l'imparfait du subjonctif, on emploie le présent du subjonctif lorsque le verbe de la proposition subordonnée exprime une action qui peut se faire dans tous les temps : « Je *n'ai employé* aucune fiction qui ne *soit* une image sen- « sible de la vérité. » (VOLTAIRE, *Essai sur la Poésie épique.*) — « Dieu *a entouré* les yeux de tuniques fort minces, transparentes au « devant, afin que l'on *puisse voir* à travers. » (D'OLIVET, Traduct. des *Pensées de Cicéron*, ch. II, sur l'Homme.)

Après le prétérit indéfini on se sert beaucoup plus souvent du pré- « térérit du subjonctif que du plus-que-parfait. — « *Il a fallu* qu'il se « *soit donné* bien des peines. » (Mêmes autorités.) — « Je *n'ai* jamais « trouvé personne qui *m'ait* assez aimé pour vouloir me déplaire en « me disant la vérité tout entière. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XII.) — « *Il a fallu* que vous *ayez* travaillé seul contre un roi et contre « tout son peuple pour les corriger. » (Le même, liv. XXII.) — « *Il a fallu* que mes malheurs *m'aient instruit*, pour m'apprendre ce que « je ne voulais pas croire. » (Le même, liv. IX.)

La pensée, comme nous l'avons déjà remarqué, domine souvent les règles de la Grammaire, et fait commettre aux bons écrivains des irrégularités qui sont loin d'être des fautes. La conversation, de son côté, a quelques licences, et les personnes instruites se permettent même quelquefois une faute pour éviter certaines tournures qui ont une apparence pédantesque. Après tout cependant, il ne faut pas multiplier les exceptions. Ainsi nous n'hésitons pas à condamner cette phrase de Racine (*Andromaque*, I, 4) :

.... On ne *crain*t pas qu'il *venge* un jour son père ;  
On *crain*t qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère.

En vain les auteurs de la *Grammaire nationale* tentent de justifier cette tournure, en supposant une condition tacite : « On craint qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère, *si on le lui laissait*. » Nous répondrons qu'en ce cas même il serait plus naturel d'observer la concordance des temps : « On craint, si on le lui *laisse*, qu'il *n'essuie*, etc. » D'ailleurs, l'ellipse devrait au moins être préparée et facile à suppléer, tandis que le présent qu'il *venge*, employé dans le vers précédent, rend la disparate encore plus choquante. Du reste, la Grammaire enseigne surtout la correction du langage, et elle tolère seulement les hardiesses de style dont la Rhétorique fait une science. A. L.

FIN DU PREMIER VOLUME.